REPUBLIQUE FRANCAISE **DCM 11-2026**

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260310-DCM11-2026-DE
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

COMMUNE D'AMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 10 MARS 2026

Conseillers: 8
Présents: 7
Votants: 7
Pouvoir:
Quorum 5:

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur MOINARD Marcel, Maire
,
Présents : MOINARD Marcel, HERAULT Francette, GEANT Thierry, ROY Nadège, DESSEVRE Annie, COMINET Lydiane, MICHAUD Loïc
Absent excusé : REIGNIER Bernard,
Secrétaire de séance : ROY Nadège

Date de la convocation : 05 mars 2026

Objet: PHOTOVOLTAÏQUE – Vote du budget 2026

Le conseil municipal décide que le budget sera voté au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que la section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 735,26 €

Dépenses :

-	Chapitre 011 : charges à caractère général	1 211,26 €
-	Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	10,00 €
-	Chapitre 66 : charges financières	250,00 €
-	Chapitre 69 : Impôts sur les bénéfices et assimilés	170,00 €
-	Chapitre 042 : opération d'ordre transfert entre section	2 094,00 €

Recettes :

-	Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement	1 001,82 €
-	Chapitre 70 : produits de services	2 500,00 €
-	Chapitre 042 : opération d'ordre transfert entre section	233,44 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 922,10 €

Dépenses :

-	Chapitre 16 : emprunts	3 688,66 €
-	Chapitre 040 : opération d'ordre transfert entre section	233,44 €

Recettes :

-	Chapitre 001 : Excédent d'investissement	1 828,10 €
-	Chapitre 040 : opération d'ordre transfert entre section	2 094,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 6 voix pour et 1 abstention le budget photovoltaïque 2026.

Fait à AMURÉ, le 25 mars 2025
Le Maire
Marcel MOINARD

Le secrétaire de séance,
Nadège ROY

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :